

## **Fondation Notre-Dame**

Rapport d'examen limité du commissaire aux  
comptes relatif aux comptes annuels de  
l'exercice clos le 31 décembre 2016  
de la **Fondation abritée Avenir du Patrimoine**

# **Fondation Notre-Dame**

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris

N° Siren : 393 739 594

**Rapport d'examen limité du commissaire aux  
comptes relatif aux comptes annuels de  
l'exercice clos le 31 décembre 2016  
de la **Fondation abritée Avenir du Patrimoine****

**Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine**

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes prévus par la convention de création de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du bureau de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine au 31 décembre 2016 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

**Fondation Notre-Dame**

*Comptes annuels 2016  
de la Fondation abritée  
Avenir du Patrimoine*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les notes 3.2.2 « Fonds dédiés, résultat et report à nouveau » et 4.2.2 « Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques » exposant le traitement comptable dans les comptes de la fondation abritée de la partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture.

*Fait à Courbevoie, le 27 juin 2017,*

Le commissaire aux comptes

**MAZARS**

---



---

Julien MARIN-PACHE

---



---

Jérôme EUSTACHE



approuvée par le Conseil d'Administration de la FND du 3 décembre 2012  
Convention de création en date du 25 octobre 2013

---

## COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2016



**Objet** : La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris a pour objet d'apporter un soutien moral et financier aux projets de restauration et de réhabilitation des églises et / ou chapelles parisiennes affectées et classées ISMH ou présentant un intérêt local culturel reconnu.

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE A PARIS

## BILAN 2016 (en €)

ACTIF	2016			2015	PASSIF	2016		2015
	Valeur Brute	Amor.& Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette		Valeur Nette après affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat
<b>Comptes de Liaison</b>	34	0	34	34	<b>Fonds associatif</b>	0	0	0
<b>Total Actif immobilisé</b>	6 346	4 188	2 158	-	Dotation pérenne non consommable	0	0	0
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	6 346	4 188	2 158	0	Dotation statutaire			0
- Logiciel, matériel et mobilier de bureau	6 346	4 188	2 158	0	Dotations complémentaires			0
- Terrains	0	0	0		Apports des fondations abritées	0	0	0
- Constructions	0	0	0		Dotation initiale			
- Immobilisations en cours	0	0	0		Dotations complémentaires			
<b>Immobilisations financières</b>	0	0	0	0	Dotations consommables		0	0
- Obligations	0	0	0		<b>Comptes de liaison</b>	18 008	18 008	33 668
- Obligations, intérêts courus à recevoir	0	0	0		<b>Réserves affectées</b>		0	0
- Actions	0	0	0		<b>Report à nouveau</b>	98 612	2 555	
- Autres (FCP, etc.)	0	0	0		<b>Résultat de l'exercice</b>	0	96 057	
<b>Créances et Comptes rattachés</b>	9 526	0	9 526	16 888	<b>Fonds dédiés</b>	515 346	515 346	604 455
- Donateurs et Organismes	9 520	0	9 520	9 200	- Fonds dédiés aux fondations abritées	0	-	2 555
- Autres créances	6	0	6	7 688	- Fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées	515 346	515 346	601 900
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	0	0	-	0	- Fonds dédiés sur subventions publiques de fonctionnement			
- Fonds obligataires y compris coupons courus	0		0		- Fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide			
- Autres valeurs mobilières de placement	0	0	0		<b>Dettes &amp; Assimilées</b>	348 610	348 610	267 241
<b>Disponibilités</b>	968 858	0	968 858	888 442	- Emprunts financiers divers	0	0	
- Banques : comptes sur livret et comptes courants	968 858	0	968 858	888 442	- Dettes financières diverses	0	0	
<b>Charges constatées d'avance</b>	0	0	0		- Fournisseurs et comptes rattachés	8 520	8 520	10 859
<b>Total actif circulant</b>	978 384	0	978 384	905 330	- Dettes fiscales et sociales	0	0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>	984 764	4 188	980 576	905 364	- Projets bénéficiaires restant à solder	340 065	340 065	250 000
					- Autres dettes	25	25	6 381
					<b>Produits constatés d'avance</b>	0	0	
					<b>TOTAL PASSIF</b>	980 576	980 576	905 364

	Total 2017	018 et suivants	Total
Engagements donnés			-
Engagements reçus	140 000		140 000
<i>dont legs et donations affectés</i>		-	-

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE A PARIS

## Compte de résultat 2016

	2016	2015	variation 2016-2015 en %
<b>Produits d'exploitation</b>			
Dons manuels non affectés	52 895	522 505	-89,88%
Dons manuels affectés	796 959	142 296	460,07%
<b>Total des collectes</b>	<b>849 854</b>	<b>664 801</b>	<b>27,84%</b>
Legs & donations	0	940	-100,00%
Subventions d'exploitation	68 000	0	
Autres produits liés à la générosité du public et produits des activités annexes	640		
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>918 494</b>	<b>665 741</b>	<b>37,97%</b>
<b>Missions sociales</b>			
Projets engagés	836 571	254 800	228,32%
<b>Charges externes</b>	<b>15 782</b>	<b>28 476</b>	<b>-44,58%</b>
dont charges externes missions sociales			
<b>Charges de personnel</b>	<b>42 936</b>	<b>36 843</b>	<b>16,54%</b>
dont personnel affecté en missions sociales			
dont personnel affecté en appel public à la générosité	42 936	36 843	
<b>Charges communes aux fondations abritées</b>	<b>23 003</b>	<b>19 296</b>	<b>19,21%</b>
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>719</b>		
<b>Autres charges- Impôts</b>	<b>0</b>		
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>919 012</b>	<b>339 414</b>	<b>170,76%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-518</b>	<b>326 326</b>	<b>-100,16%</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>10 021</b>	<b>5 859</b>	
<b>Charges Financières</b>	<b>0</b>		
<b>Résultat financier</b>	<b>10 021</b>	<b>5 859</b>	<b>71,03%</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>		
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Report des fonds dédiés spécifiques année N-1</b>	<b>601 900</b>		
<b>Report des fonds dédiés année N-1</b>		<b>272 270</b>	
<b>Variation des fonds dédiés spécifiques (création, renfort ou utilisation)</b>	<b>-86 554</b>		
<b>Engagements à réaliser sur ressources sur année N</b>		<b>2 555</b>	
<b>Report des fonds dédiés spécifiques année N+1</b>	<b>515 346</b>	<b>601 900</b>	
<b>Total des Produits</b>	<b>1 530 415</b>	<b>943 868 €</b>	<b>62,1%</b>
<b>Total des Charges</b>	<b>1 434 358</b>	<b>943 870 €</b>	<b>52,0%</b>
<b>Résultat de l'exercice avant affectation</b>	<b>96 057</b>	<b>0</b>	
<b>Augmentation de la dotation (fonds associatif)</b>	<b>0</b>		
<b>Affectation en dotation complémentaire</b>	<b>0</b>		
<b>Affectation au poste réserves</b>	<b>0</b>		
<b>dont Fonds dédiés sur subventions publiques</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>96 057</b>	<b>0 €</b>	

Fondation abritée Avenir du Patrimoine à Paris

Compte d'emploi des Ressources 2016

	(1)	(3)		(2)	(4)
EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées de N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		2 555
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>	<b>836 571</b>	<b>768 571</b>	<b>1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>	<b>860 515</b>	<b>860 515</b>
<b>1-1 Réalisées en France</b>	<b>836 571</b>	<b>768 571</b>	<b>1-1 Dons et legs collectés</b>	<b>849 854</b>	<b>849 854</b>
- Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	52 895	52 895
- Versements à d'autres organismes agissant en France	836 571	768 571	- Dons manuels affectés	796 959	796 959
. Accompagnement des projets		-	- Legs et autres libéralités non affectés		-
<b>1-2 Réalisées à l'étranger</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	- Legs et autres libéralités affectés		
- Actions réalisées directement	-	-			
- Versements à un organismes central ou d'autres organismes			<b>1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>	<b>10 661</b>	<b>10 661</b>
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>59 437</b>	<b>59 437</b>	Produits accessoires aux frais d'appel à la générosité du public		-
<b>2-1 Frais d'appel à la générosité du public</b>	<b>58 075</b>	<b>58 075</b>	Produits financiers	10 021	10 021
Ratio Frais d'appel à la générosité du public / Total ressources collectées	7%		Autres produits	640	640
<b>2-2 Frais de recherche des autres fonds privés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			
<b>2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2- AUTRES FONDS PRIVÉS</b>		
<b>2-4 Frais d'information et de communication</b>	<b>1 362</b>	<b>1 362</b>	<b>3- SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>68 000</b>	
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 003</b>	<b>23 003</b>	<b>4- AUTRES PRODUITS</b>	<b>-</b>	
Frais de gestion	23 003	23 003	Produits financiers		
Charges financières			Loyers		
		<b>851 011</b>			
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>919 011</b>		<b>I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>928 515</b>	
<b>II- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>-</b>		<b>II- REPRISES AUX PROVISIONS</b>		
<b>III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	<b>515 346</b>		<b>III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>601 900</b>	
			<b>IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)</b>		<b>86 554</b>
<b>IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>96 057</b>		<b>V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 530 414</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 530 415</b>	<b>947 068</b>
<b>V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>851 011</b>	<b>VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>851 011</b>
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>98 612</b>

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales	-		Bénévolat	-	
Frais de recherche de fonds	-		Prestations en nature	-	
Frais de fonctionnement et autres charges	-		Dons en nature	-	
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>		<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	





# ANNEXES AUX COMPTES 2016 DE LA FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE A PARIS

<b>NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2016.....</b>	<b>2</b>
<b>NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE .....</b>	<b>2</b>
<b>NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....</b>	<b>2</b>
3.1 Cadre légal de référence .....	3
3.2 Principes comptables appliqués.....	3
3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations.....	4
3.2.2 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau.....	4
3.2.3 Traitement des legs et donations.....	5
3.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	5
3.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	5
3.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) .....	5
<b>NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....</b>	<b>6</b>
4.1 Notes sur l'Actif .....	6
4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	6
4.1.2 Disponibilités .....	7
4.1.3 Créances.....	7
4.2. Notes sur le Passif.....	8
4.2.1 Fonds associatif.....	8
4.2.2 Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques.....	8
4.2.3 Dettes.....	9
<b>NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>10</b>
5.1 Locaux .....	10
5.2 Effectifs .....	10
5.3 Honoraires du Commissaire aux Comptes.....	10
5.4 Contribution des bénévoles.....	10
5.5 Charges administratives communes.....	10
5.6 Engagements hors bilan.....	11
<b>NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS.....</b>	<b>11</b>



## NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2016

- La Fondation Avenir du patrimoine à Paris a pour objet d'apporter un soutien moral et financier aux projets de restauration et de réhabilitation des églises et /ou chapelles parisiennes affectées et classées ISMH ou présentant un intérêt local culturel reconnu.

Elle fonctionne selon un mode opérationnel très spécifique avec des affectations par chantiers. Plusieurs fonds ont été agréés dès sa création par le Comité exécutif en raison de l'urgence des travaux que les édifices nécessitent. Il s'agit du fonds Saint-Augustin, du fonds la Madeleine et du fonds Saint-Merry.

En 2016, la fondation compte désormais huit fonds à la clôture de l'exercice : au trois fonds existants s'ajoutent les fonds Saint Pierre du Gros Caillou, Saint Eustache, Notre Dame d'Auteuil, Saint Sulpice et Saint Paul Saint Louis.

- Le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame a pour sa part entériné le mode de financement des projets pour tenir compte des spécificités et de l'articulation avec la Ville et l'Association Diocésaine de Paris, affectataire des lieux.
- La collecte 2016 est de 849 K€ contre 664 K€ en 2015 soit une hausse de 27% lié à la forte mobilisation locale en faveur des projets. Par ailleurs, 137 K€ ont été alloués à des projets de restauration principalement en faveur de Saint Pierre du Gros Caillou qui a bénéficié de subvention publique.



## NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Les Comptes de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.



## NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

**La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.**



### 3.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2016 sont établis et présentés conformément aux règlements :

- CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- CRC 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation modifiant le règlement 99-01.
- CRC 2008-12 concernant les méthodes d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi des Ressources (CER).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

### 3.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur Commun selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et compte Emploi-Ressources (pour celles faisant appel public à la générosité). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds associatifs relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations de secteurs à secteurs sont traitées par « comptes de liaison ».



La présentation du passif, au bilan, d'une double colonne « valeur nette avant affectation du résultat »/ « valeur nette après affectation du résultat » a été maintenue pour une meilleure lisibilité des comptes.

### 3.2.1 Comptabilisation des dotations & des revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

### 3.2.2 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

A la suite des recommandations de la Cour des Comptes, le traitement comptable des fonds dédiés a fait l'objet d'adaptations explicitées ci-dessous :

- **dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice, ce qui est le cas de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice, ce qui est le cas de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris sera inscrite dans un compte spécifique Avenir du Patrimoine à Paris, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.



### 3.2.3 Traitement des legs et donations

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de droits d'auteurs, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).

Au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la gestion temporaire de ces biens, les mouvements financiers correspondants sont enregistrés dans le compte 475 « legs et donations ». Lors de la réalisation définitive de chaque bien constituant l'actif successoral et après avoir enregistré l'ensemble des charges de réalisation, le produit net de charges est constaté en compte de résultat.

### 3.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

En 2016, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame a décidé de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe.

### 3.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements pour dépréciation, sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels 1 an
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

## 3.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER)

Les organismes faisant appel public à la générosité ont l'obligation de présenter en annexe de leurs comptes annuels le tableau CER (Compte d'emploi annuel des ressources) issu du règlement CRC 2008-12 au 31 décembre 2016. Les rubriques concernant les fonds dédiés de la fondation abritée font l'objet des adaptations mentionnées au paragraphe 3.2.2 dans la partie « présentation des comptes de la Fondation abritée » de ces annexes-ci.



**NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN****4.1 Notes sur l'Actif**

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris ne dispose d'aucune immobilisation financière au 31 décembre 2016.

**4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles****Immobilisations 2016**

RUBRIQUES	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions, apports, création, virements	Cessions	Valeur brute fin d'exercice
Logos	3 468			3 468
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>3 468 €</b>	<b>- €</b>		<b>3 468</b>
Agencement, aménagement, installations		2 878		2 878
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>- €</b>	<b>2 878 €</b>		<b>2 878 €</b>
<b>Total immobilisations brutes</b>	<b>3 468 €</b>	<b>2 878 €</b>		<b>6 346 €</b>

**Amortissements 2016**

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Logos	3 468			3 468
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>3 468 €</b>	<b>- €</b>		<b>3 468 €</b>
Agencement, aménagement, installations		719		719
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>- €</b>	<b>719 €</b>		<b>719 €</b>
<b>Total amortissements</b>	<b>3 468 €</b>	<b>719 €</b>		<b>4 187 €</b>



### Valeurs nettes des immobilisations en 2016

RUBRIQUES	Valeur nette début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Acquisitions, apports, création, virements	Valeur nette fin d'exercice
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	- €	- €		- €	- €
Agencement, aménagement, installations	0	719		2 878	2 159
<b>Total immobilisations corporelles</b>	- €	<b>719 €</b>	- €	<b>2 878 €</b>	<b>2 159 €</b>
<b>Total</b>	- €	<b>719 €</b>		<b>2878 €</b>	<b>2 159 €</b>

La valeur nette comptable du logo est nulle étant donné sa durée d'amortissement.

#### 4.1.2 Disponibilités

	31/12/2016	31/12/2015
Compte livret et compte courant	968 858 €	888 442 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brèves échéances, les fonds sont systématiquement placés sur un compte sur livret.

#### 4.1.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fondation Avenir du Patrimoine à Paris	2016	2015
Dons perçus en janvier au titre de l'année n-1	9 520	9 200
<b>Total créances donateurs et organismes</b>	<b>9 520 €</b>	<b>9 200 €</b>
Contribution des Fonds affectés dans la Fondation Avenir du Patrimoine Général	6 354	6 354
Produits à recevoir	6	1 334
<b>Total Autres créances</b>	<b>6 360 €</b>	<b>7 688 €</b>



## 4.2. Notes sur le Passif

### 4.2.1 Fonds associatif

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, fondation de flux, ne dispose pas de fonds associatifs.

### 4.2.2 Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, à la suite du contrôle de la Cour des Comptes, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

#### Report à nouveau :

<b>Report à nouveau au 01.01.2016</b>	2 554
<b>Résultat 2016</b>	96 058
<b>Report à nouveau au 31.12.2016</b>	<b>98 613</b>

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Le montant des fonds dédiés (hors fonds dédiés spécifiques) au 31/12/2015 était de 2 K€. Ils sont présentés en report à nouveau au 1er janvier 2016. Le montant du report à nouveau au 31/12/2016 est donc de 98 K€ après affectation du résultat.



**Fonds dédiés spécifiques :**

Fonds dédiés spécifiques	2016				2015
	Montant total 2016	Montant total de la variation	Ressources affectées 2016	Charges affectées du fonds 2016	Fonds dédiés spécifiques au 01/01/2016
Fonds dédiés Saint-Augustin	178 895	54 841	54 841	-	124 055
Fonds dédiés la Madeleine	55 194	7 203	52 038	44 835	47 991
Fonds dédiés Saint-Merri	37 230	- 67	89 933	90 000	37 297
Fonds dédiés St Pierre du Gros Caillou	42 206	- 290 958	311 542	602 500	333 163
Fonds dédiés St Eustache	100 421	58 066	108 066	50 000	42 355
Notre-Dame d'Auteuil	51 485	50 765	50 765	-	720
Fonds dédiés Saint-Sulpice	18 379	18 379	18 379	-	-
Fonds dédiés Saint-Paul Saint-Louis	31 536	15 216	33 216	18 000	16 320
<b>Total Fondation Avenir du Patrimoine à Paris</b>	<b>515 346</b>	<b>- 86 554</b>	<b>718 781</b>	<b>805 335</b>	<b>601 900</b>

**4.2.3 Dettes**

	2016	2015
Comptes fournisseurs	8 519,90	10 859
<b>Total fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>8 520 €</b>	<b>10 859 €</b>
Soutiens de projets engagés à verser	340 064,80	250 000
<b>Total projets engagés à verser</b>	<b>340 065 €</b>	<b>250 000 €</b>
Autres dettes : Charges à payer et autre débiteurs divers	6 379,04	6 381
<b>Total Autres dettes</b>	<b>6 379 €</b>	<b>6 381 €</b>
<b>Total dettes et comptes rattachés</b>	<b>354 964 €</b>	<b>267 240 €</b>





## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 Locaux

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris est domiciliée au 10 rue du Cloître Notre-Dame - 75004 Paris.

### 5.2 Effectifs

Les effectifs de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, personnel dédié de la Fondation Notre Dame, ont été au 31 décembre le suivants :

	Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Total	Total ETP
Salariés	2015	1	0,50	<b>1</b>	<b>0,50</b>
	2016	1	0,58	<b>1</b>	<b>0,58</b>
Mis à dispo	2015	0,25	0,05	<b>0,25</b>	<b>0,05</b>
	2016	0,25	0,07	<b>0,25</b>	<b>0,07</b>

### 5.3 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 65 097€. Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

### 5.4 Contribution des bénévoles

La Fondation est administrée par un Comité exécutif de 7 membres, composé de la manière suivante :

- les Fondateurs ou représentants des fondateurs au nombre de 3, à savoir deux représentants de l'Association Diocésaine de Paris et le représentant de l'association Immobilière la Française (ci-après collège A)
- 4 personnalités choisies par le collège A en raison de leur compétence, de leur implication et de leurs disponibilités dans les domaines d'action de la Fondation (ci-après collège B). Ces personnalités peuvent être choisies parmi les membres du comité de parrainage.

### 5.5 Charges administratives communes

Les charges administratives (727.082 €) communes consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du secteur Entraide. Elles s'élèvent en 2016 pour la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris à 23 003 €

## 5.6 Engagements hors bilan

Engagements reçus	Donations ou Donations temporaires d'usufruit	Total
Pour 2017	140 000 €	140 000 €



## NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris a soutenu 11 projets au 31 décembre 2016.

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	11	836 571 €
Projets soutenus par des subventions publiques	0	68 000 €
<b>Total des missions sociales Fondation Avenir du Patrimoine</b>	<b>11</b>	<b>904 571 €</b>